
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 31 août 2015 L'an deux mille quinze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2015, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Roger CHARPY, Sophie ANDRE, Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Régis GROS, Emmanuel POULET, Cédric RENARD, Francis RIQUE
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> Guy PREVOST par Roger CHARPY
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Patrick REGNIER
	<u>Secrétaire de séance:</u> Emmanuel POULET

Ne soulevant aucune observation particulière, le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les travaux forestiers dans forêt communale. Le conseil accepte ce changement de l'ordre du jour.

TRAVAUX FORESTIERS DANS FORET COMMUNALE - DE2015024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement pour la création d'une route forestière et une place de retournement pour la desserte de la forêt communale, demande son accord pour accepter ce projet et pour solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées à la commune. L'ONF sera désigné comme maître d'oeuvre

Plan de financement :

Dépense : 26 432.00 €

Recettes : Subvention Etat + Feader (50 %) : 13216.00 €

Autofinancement : 13 216.00 €

Après avoir délibéré, le CM accepte le projet et approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires et signer toutes les pièces concernant ce dossier

MODIFICATION DU PLU - DE2015025

La parcelle où est implanté le skate parc, à côté de la salle des fêtes, se situe actuellement en zone agricole (zone A) qui constitue une anomalie. Le classement doit être en zone NI pour la construction éventuelle de bâtiments d'intérêt public.

Le Conseil Municipal décide donc d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU, afin de rectifier cette anomalie.

TRAVAUX LAVOIRS :

2 .1 Lavoir du Crot :

L'Association Émeraude qui a déjà réalisé des travaux dans la Commune sur le lavoir de Grevin, nous a communiqué son devis pour la restauration du lavoir, soit 15 328 € TTC; vu l'ampleur des travaux (toutes les façades, l'intérieur et le mur de soutènement), cela semble correct.

Les terrassements préparatoires autour du lavoir seront réalisés par une autre entreprise.

2 .2 Lavoir de Bagin - DE2015029 :

Les travaux sont, ici, plus conséquents et deviennent urgent, notamment pour la toiture. Un devis de l'entreprise LAZZARI se monte à la somme de 21 099,62€ TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux, des dossiers vont être constitués pour demande de subventions au titre de la DETR et auprès de la Fondation du Patrimoine.

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE :

Une proposition du Syndicat départemental d'énergie de l'YONNE a été faite pour l'implantation d'une borne de recharge électrique pour véhicules ; soit une borne accélérée ou une borne rapide, pour un coût de 12000 € HT ou 44000 € HT, avec des frais d'entretien supportés, à l'année, par la Commune, d'un montant de 400 € ou 1500 €.

Même subventionnable à 80%, le Conseil décide, vu le peu de service rendu à venir et les frais d'entretien décide de ne pas donner suite à cette proposition.

PREFINANCEMENT FOND DE COMPENSATION DE TVA - DE2015027:

La Commune récupère la TVA sur les travaux de l'église dans un délai de 2 ans.

La constitution d'un dossier, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, permet d'emprunter à taux 0% , 70% de la TVA, soit 19520 €, et ainsi de ne pas avancer le montant de la TVA.

Le Conseil décide la constitution de ce dossier.

Les travaux vont débuter début septembre.

COMPETENCES ECOLE DE MUSIQUE CCA - DE2015028:

Actuellement, l'école de musique d'AILLANT SUR THOLON est une Association.

Dans un but pratique et de simplification, la CCA en prenant la compétence permet la poursuite du financement par le département et la CCA.

Le Conseil décide, à l'unanimité pour ce transfère de compétence à la CCA.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe que les chênes des parcelles 26 – 27 – 28, soit 193 arbres pour 339M3, ont été vendus Salle Vaulabelle à AUXERRE par adjudication en date du 17 juin 2015 pour 25778€, soit 76€ / M3.

Bonne vente cette année « grâce » aux besoins du marché chinois, paraît-il !

L'ONF prélèvera ses frais de gestions sur cette somme (12%).

Les cloisonnements des parcelles 28 – 29 - 30 – 34 viennent d'être réalisés par une entreprise spécialisée dans ce type de travaux.

Une réflexion est menée pour l'acquisition d'un défibrillateur ; certainement pour la Salle des Fêtes.